

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 14 novembre 2018

Date de la convocation : 7 novembre 2018

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 14 novembre 2018 à 9H30, salle du Conseil – Mairie de Coulounieix-Chamiers.

Le Comité est réuni sous la Présidence de Monsieur Pascal DEGUILHEM, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

• Etaient présents :

Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	BELLEBNA Mustapha	15	LOTTERIE Jean-Paul
2	BELOMBO Marie-Hélène	16	MAGNE Jean-Michel
3	BORAS Marie-Hélène	17	MARIE Jean-Charles
4	BOUCAUD Christelle	18	MARTY Elisabeth
5	CABIROL Brigitte	19	MELOTTI Marc
6	CHAUSSADE Jean-Claude	20	MOULENES Marie
7	CROUZILLE Pierre-André	21	PEGORIE Gérard
8	DARRACQ Nicole	22	PIEDFERT Guy
9	DEGUILHEM Pascal	23	RANOUX Jacques
10	ECLANCHER Jean-Claude	24	RATIER Jean-Jacques
11	FAURE Claudine	25	RAUZET Alain
12	GATAULT Christine	26	SCHRICKE Yves
13	LAUNAY Nelly	27	VERGNAUD Lionel
14	LESSENOT Sylvain	28	VEYSSIERE Marie-Rose

• Récapitulatif :

51	membres en exercice
28	membres présents
23	membres absents

Objet : relevé des échanges du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT

AR PREFECTURE

024-200060697-20181114-2018_11_CS_02-AU
Regu le 22/11/2018

Le Président du syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord, Pascal DEGUILHEM, annonce le premier point à l'ordre du jour : le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du territoire. Il donne la parole à Marie MOULENES, Déléguée au Syndicat mixte du Vice-Président en Charge du SCoT, Jacques AUZOU.

Marie Moulenes rappelle l'objet du débat : terminer la phase d'élaboration du PADD. Elle rappelle que le débat est l'aboutissement d'un travail d'atelier durant le PADD puis de réunions de concertation publiques avec la population dans chaque EPCI ; ce travail va être complété encore avec les remarques du débat ce jour, et enfin, la phase d'élaboration du DOO pourra venir compléter ou préciser le PADD.

La phase de ce jour est donc en train de terminer le PADD, mais le DOO pourra continuer de venir alimenter le projet de SCoT, et le PADD ne sera donc pas figé à la fin du débat.

Marie Moulenes rappelle également que le PADD est lui-même l'aboutissement des phases préalables :

- La phase d'appropriation de mai à octobre 2016 : découverte des EPCI entre eux
- Le diagnostic d'octobre 2016 à février 2018 (ateliers, forum, acteurs du territoire) : a permis d'élaborer le diagnostic et définition des 3 enjeux qui en sont ressortis :
 - o mettre l'économie au cœur du projet, de l'attractivité, en tant que levier de croissance démographique et dynamisation du territoire
 - o prendre en compte tous les facteurs qui font attractivité, pas uniquement l'économie et l'emploi, mais aussi le cadre de vie, environnemental, architectural, social, paysager, tous ces facteurs étant également des facteurs d'attractivité
 - o complémentarité des composantes territoriales, certaines denses, d'autres moins, et sont chacun vecteur d'attractivité pour des choses différentes qu'il faut savoir activer partout afin d'obtenir une dynamique sur l'ensemble des composantes
- PADD de mars à novembre 2018 :
 - o divers ateliers avec les élus référents SCoT :
 - Economie et mobilité
 - Armature
 - Qualité environnemental
 - Démographie et objectif chiffré
 - o Des réunions publiques sur chaque EPCI
 - o Et le débat de ce jour
- Il restera la partie d'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs : qui comprendra les modalités de prescriptions du SCoT, et qui permettra également de faire la distinction entre ce qui est de l'ordre des prescriptions du SCoT, et ce qui ressort du SCoT, mais va constituer des actions à mettre en œuvre sur le territoire en dehors du SCoT. Donc du projet de territoire PADD, certaines vont se retrouver dans le DOO, et d'autres vont sortir du SCoT pour se retrouver dans une politique Pays plus globale (à porter par les EPCI, le Pays, d'autres acteurs du territoire...), sans se trouver règlementairement dans le SCoT.



AR PREFECTURE

024-200060697-20181114-2018_11_CS_02-AU
Regu le 22/11/2018

98 bis, av. du Général de Gaulle 24660 Coulounieix-Chamiers



Tél. : 05 53 35 13 53 Fax : 05 53 35 09 52



contact@pays-isle-perigord.com

La Déléguée précise que par rapport au document transmis aux membres du Comité syndical, certaines remarques ont déjà été formulées, par le Comité de pilotage du SCoT, soit au cours des réunions publiques, et qui seront versées à la réflexion du PADD, et notamment une demande portée par les élus du COPIL et des citoyens : souhait que l'axe 4, Transition Ecologique et Energétique (TEE), puisse être décliné dans les 3 autres axes, tout en conservant l'axe 4 ce qui est une obligation réglementaire (TVB, état initial de l'environnement...); l'ensemble des 3 autres axes, économie, armature, et qualité urbaine et paysagère, seront rebalayés pour d'une part, tenir compte des enjeux environnementaux nationaux et internationaux, auquel il faut contribuer localement, mais également car les élus pensent que sur ce territoire, le levier de la TEE peut être un levier important pour préserver le cadre de vie et l'attractivité, et créer de la dynamique économique.

Enfin, Marie Moulènes rappelle les grands objectifs du projet :

- conforter notre territoire à l'échelle régionale : territoire avec une dynamique économique et démographique, locomotive de la Dordogne, et qui a une place à jouer à l'échelle régionale
- un habitat qui, même si c'est avec des densités différentes, est historiquement réparti sur l'ensemble du territoire, et les élus veulent pouvoir accueillir sur l'ensemble du territoire. Cela ne signifie pas faire tout partout, mais pouvoir continuer à accueillir dans les zones denses et dans les zones moins denses, et c'est la complémentarité de ces zones-là qui fait aussi l'attractivité de notre territoire (par les notions d'espace et de temps), qui fait aussi que le vivre ensemble est abordé différemment de part ces complémentarités. Cela implique que l'on travaille de manière importante sur la qualité urbaine que l'on veut donner : les préconisations devront permettre de garder la qualité paysagère, environnementale, architecturale, urbaine, qui sont les sources de motivation à l'installation en Dordogne et sur le Pays.

Marie Moulènes invite les membres du Comité de pilotage à compléter le propos, ou les délégués syndicaux et poser leurs questions ou réagir.

Marie-Hélène Belombo (Château-l'Évêque): suite aux complets travaux du PLUi sur la CAGP, le thème de l'habitat dans le SCoT interpèle Madame Belombo, qui s'inquiète de la probable diminution du nombre de constructions jusqu'en 2026 (actuellement environ 26 PC/an), avec les impacts que cela peut avoir sur les services à maintenir (écoles, etc.). Mme Belombo interroge sur la relation avec le PLUi et s'inquiète de l'adéquation entre le PLUi et le SCoT.

Mme Moulènes demande à Mme Belombo de préciser sa question : est-ce la peur que le SCoT impose des contraintes au PLUi ? Mme Belombo précise qu'elle s'inquiète des réductions importantes qu'impose le PLUi à sa commune, et interroge les autres élus sur les effets chez eux des PLUi.

Jacques Ranoux indique que sur son EPCI, le PLUi avait commencé en amont du SCoT. Leur souhait était de dégager un projet de territoire sur leur EPCI ; or, très vite cette démarche s'est limitée pour les BE, à la nécessité de réduire le foncier constructible (parfois à 80%). Les élus n'étant pas en accord avec cette méthode, ont arrêté l'élaboration du PLUi dans l'attente des éléments du PADD du SCoT. L'élaboration du PLUi redémarrera ensuite mais selon les souhaits politiques des élus. Jacques Ranoux est du coup interpellé par les chiffres intervenus lors du dernier atelier du PADD SCoT, déconnectés du projet et qui ne correspondent pas au projet des élus, sauf à des projections qui peuvent ensuite se heurter et aller à l'encontre justement du projet de développement souhaité pour les communes du SCoT. Il salue les ateliers d'échanges, de débats sur le fond qui ont existé, mais regrette que les chiffres interviennent ainsi à la fin « sortis du chapeau », et s'interroge sur la corrélation future à ces chiffres.

Cette analyse est partagée par Mme Belombo.

Jean-Paul Lotterie retrace que le travail fait a plutôt été bien fait, mais n'imagine pas que le SCoT puisse résoudre le problème de fond, à savoir la fracture territoriale, qu'il ne pourra pas réduire, qui



AR PREFECTURE

024-200060697-20181114-2018_11_CS_02-AU
Regu le 22/11/2018

98 bis, av. du Général de Gaulle 24660 Coulounieix-Chamiers ■ Tél. : 05 53 35 13 53 Fax : 05 53 35 09 52 ■ contact@pays-isle-perigord.com

va au contraire continuer de s'accroître. Le travail a donc été bien mené, dans le sens de ce que permet la loi ; il ne votera pas contre, car il a permis de la concertation, des voies d'amélioration, les élus ont pu se faire entendre, mais n' imagine pas qu'il faille en attendre une résolution des problématiques du territoire, au mieux sera-t-il une « petite gêne ». Mais si l'objectif était de réduire les fractures territoriales, ce qui est toujours une question pour M. Lotterie, il ne sert pas cette cause. Tandis que pour les élus, c'est le principal souci d'aménagement, qui sentent bien au quotidien une aggravation. Jean-Paul Lotterie souligne par ailleurs, que tous les élus rencontrent une difficulté avec les BE car ceux-ci se situent dans la conformité réglementaire, ce qui est par ailleurs normal, mais que la volonté des élus se confrontent parfois à la loi.

Jacques Ranoux rappelle que les territoires « ruraux » (hors métropoles) se voient imposés un certain nombre de critères sur la décentralisation, qui ignorent les spécificités des territoires ruraux. Ces derniers sont donc obligés de faire bouger fortement les marges. Jean-Paul Lotterie juge que ce PADD ne fera pas bouger les marges.

Christine Gatault n'est pas d'accord avec les propos de Jean-Paul Lotterie. Dans le cadre de sa délégation à la CAGP pour le SRADDET, Christine Gatault rappelle la hiérarchie des normes :

- Le SRADDET vise large à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine (grandes orientations de la Région)
- En dessous le SCoT vise une partie de la Région (aménagement du territoire)
- Et en dessous, le PLUi travaille à la parcelle

Le SCoT, avec les rectifications portées, est bien pensé car il dynamise le territoire. Il revient ensuite aux PLUi de traduire à la parcelle ; c'est dans cette hiérarchie des normes qu'il faut penser le SCoT.

Jacques Ranoux confirme que le cadre évoqué par Jean-Paul Lotterie, est très pénalisant pour les territoires comme celui du Pays, et ne tient pas compte des dangers, des risques, dans lesquels se trouvent les territoires. M. Ranoux trouve aussi que le travail a été intéressant, qu'il a permis de faire émerger les réflexions des élus, mais le cadre qui intervient ensuite est un « corset » peu adapté pour nos territoires.

Marie-Rose Veyssiere s'inquiète de ce que le SCoT serait une contrainte supplémentaire pour l'élaboration du PLUi.

Marie Moulènes rappelle que le SCoT est un projet avec des grandes orientations et des critères notamment qualitatifs, qui vont effectivement s'imposer aux PLUi. Mais le SCoT de part ces orientations qu'il donnera est fait pour redonner des marges aux PLUi. Mme Moulènes rappelle par ailleurs que sans SCoT on ne peut accueillir de personnes supplémentaires, de la façon qu'on le souhaite, ce qui est tout l'enjeu de l'étape qui vient, le DOO, de définir comment on veut les accueillir.

Mustapha Bellebna souligne que le SCoT est un outil déterminant et complémentaire par rapport au SRADDET, pour rechercher les complémentarités entre les différentes composantes territoriales, notamment entre l'axe vallée et le reste du territoire. Le SCoT peut également permettre d'affirmer la zone frontalière avec Bordeaux, par exemple se situe-t-elle à Montpon. Chaque outil a donc sa portée.

Marie-Rose Veyssiere témoigne que l'ensemble de ces dispositifs sont inaudibles pour les petites communes : le SRADDET dit de réduire de 50%, ce n'est pas anodin ; qu'il y ait des inquiétudes dans les territoires les plus ruraux, il faut l'entendre aussi, car il est important d'y conserver et ramener de la vie. Or, lorsque l'on connaît le contexte actuel, ces territoires sont méfiants et soucieux vis-à-vis du SCoT.

Marie-Moulènes confirme qu'il est légitime d'être attentif à ce que le SCoT permette que les territoires ruraux continuent d'être vivants et dynamiques. Pour cela, il est nécessaire d'avancer des arguments qualitatifs pour continuer d'être attractif envers des populations extérieures : l'objectif du SCoT est de se donner les préconisations, sur l'architecture, sur les lieux d'implantation des nouveaux



AR PREFECTURE

024-200060697-20181114-2018_11_CS_02-AU
Regu le 22/11/2018

98 bis, av. du Général de Gaulle 24660 Coulounieix-Chamiers ■ Tél. : 05 53 35 13 53 Fax : 05 53 35 09 52 ■ contact@pays-isle-perigord.com

habitats, sur la mobilité, etc., c'est l'ensemble de ces facteurs d'attractivité qui permettra de faire venir les gens sur notre territoire. Et il nous faut donc être attentif à ce que des habitants puissent venir et se répartir sur l'ensemble du territoire, et pas uniquement sur le cœur urbain, en fonction de leurs attentes.

Sur la logique et la cohérence de la mise en place des outils d'urbanisme, Jean-Jacques Ratier estime que « l'on construit la pyramide sur la pointe ». Il aurait été opportun d'aller des généralités vers les précisions (du SRADDET, vers les PLUi, en passant par le SCoT). La difficulté est que les PLUi sont souvent beaucoup plus avancés que les SCoT et les SRADDET. Jean-Jacques Ratier regrette le manque d'un éclairage général au départ et que soient construites les généralités à partir des particularités.

Christine Gatault estime que si les PLUi sont bien élaborés (en prévoyant les zones constructibles, les aménagements, l'économie, les mobilités, ...), ils vont être approuvés. Le SCoT arrivera ensuite, mais les PLUi auront déjà pris en compte tout ce qu'il doit y avoir dans le SCoT, lequel doit prendre en compte ce qui est dans le SRADDET, sans le respecter au chiffre près. Le PLUi va pouvoir vivre quand les SRADDET et SCoT seront approuvés, et quand il sera démontré que dans les PLUi ou SCoT, que tout est bien fait, et que les gens s'installent dans la ruralité ; les élus pourront alors justifier des capacités à recevoir du monde et à équilibrer le territoire. Par ailleurs, une fois le SRADDET approuvé, SCoT et PLUi ne seront à mettre en concordance qu'au cours de leur révision, qui aura d'autant moins d'impacts si le territoire parvient à démontrer qu'il a bien agencé son espace.

Nicole Darracq témoigne que les élus ont apprécié l'élaboration de la démarche, dans laquelle ils se sont bien reconnus, jusqu'au moment de la traduction en chiffres leurs deux ans de réflexion. A ce moment les élus ne se reconnaissent plus dans la démarche, ils ne s'attendaient pas à ce que les débats précédents enferment dans un taux de population chiffrée, etc. Les désaccords intervenus sur ces chiffres lors de la dernière séance n'apparaissent pas dans les conclusions.

Marie Moulènes entend que la traduction en chiffres fait atterrir de manière un peu brutale les deux ans de travaux. Toutefois, la remarque de Madame Marty à la fin du dernier atelier de réévaluer le nombre d'habitants proposés pour la CCIVS a bien été pris en compte, même si le chiffre global de +0,7% à l'échelle du Pays n'a pas été revu. Marie Moulènes souligne que ce n'est pas tant le cap que l'on se donne qui est important, mais les moyens que l'on se donne pour l'atteindre. Ces moyens découleront directement dans le DOO des deux années de travail et seront déterminants pour atteindre notre cap, plus que le cap en lui-même seul. L'enjeu est donc bien, d'une part que des personnes aient envie de venir chez nous (attractivité), et ensuite de se donner les moyens de leur trouver un lieu qui leur convienne.

Lionel Vergnaud est d'accord avec les facteurs d'attractivité cités. Il souligne toutefois que parmi les facteurs d'attractivité, il y a le prix, en sachant que s'il y a moins d'offre, les prix augmentent ce qui est problématique pour accueillir de nouvelles personnes ou garder des jeunes issus du territoire. M. Vergnaud rapporte par ailleurs que ce phénomène est à l'œuvre dans le SCoT voisin libournais et constitue une forte « déception » des élus. Cet argument du prix pourrait être un argument important.

Jean-Michel Magne témoigne qu'au titre de ces expériences d'élus, les critères chiffrés sont des éléments sur lesquels s'appuie l'Etat et demande à être très prudent sur les critères chiffrés, qui s'ils sont trop restrictifs, risquent de ne pouvoir être dépassés. Attention à ce que le SCoT ne soit pas un document trop limitatif sur les chiffres qui entraîne ensuite des restrictions d'accueil.

Jean-Michel Magne s'interroge également si des discussions ont eu lieu sur l'économie afin d'éviter de tout concentrer en un point. Marie Moulènes précise que le débat a eu lieu, plusieurs fois, qui a permis d'arrêter une stratégie affirmant l'agglomération comme un moteur de l'économie, mais qu'il faut aussi s'appuyer sur Montpon qui fait le lien avec la métropole bordelaise, mais également sur d'autres secteurs de la vallée (Mussidan, Sourzac...) sur lesquels il faut s'appuyer pour développer l'activité économique, sans la limiter pour autant à ces zones-là.

Jacques Ranoux est préoccupé par la situation de la pyramide des âges (perte des jeunes, vieillissement...), et considère que les démarches qui consistent à réduire les terrains constructibles



AR PREFECTURE

024-200060697-20181114-2018_11_CS_02-AU
Regu le 22/11/2018

98 bis, av. du Général de Gaulle 24660 Coulounieix-Chamiers ■ Tél. : 05 53 35 13 53 Fax : 05 53 35 09 52 ■ contact@pays-isle-perigord.com

et regrouper les écoles dans les centres-bourgs, ne sont pas nécessairement crédibles pour relever ce défi. Jacques Ranoux insiste sur le fait de se mettre d'accord sur une méthode mais également sur la logique : se battre pour nos communes et nos territoires.

Marie Moulènes résume que l'enjeu après le PADD consiste à traduire concrètement les orientations du PADD de sorte que d'une part ce soit applicable, et d'autre part que cela ne soit pas contraire à notre projet de territoire, même si l'on sait qu'un SCoT comporte quelques contraintes. L'objectif est de parvenir à mener nos projets dans nos communes. Pour cela, il nous faut travailler les critères qualitatifs qui nous permettront de défendre notre projet devant l'Etat, pour peser dans la discussion et continuer de pouvoir accueillir dans telles conditions. C'est l'enjeu des 7 mois, qui se trouve renforcé par les alertes émises par les élus au cours de ce débat.

Il est ré-insisté par les élus sur le caractère abrupt du passage entre le projet et le chiffre. Marie Moulènes indique que ce travail-là, de vérification que le chiffrage respecte ce qui a été demandé jusqu'à présent dans le projet de territoire, va être le 1^{er} point sur lequel il faudra travailler dans le DOO.

Jean-Paul Lotterie souligne qu'il faut produire ce document, que son absence amènerait plus d'inconvénients que sa production, même s'il ne pourra pas régler tous les problèmes. Ce qui inquiète davantage M. Lotterie, est ce qui semble être l'absence de position commune à l'échelle du SCoT. Il y a risque, tandis que l'unité de tous les élus aurait pu faire poids. Jean-Paul Lotterie interroge sur cette unité, ne rate-t-on pas une occasion de nous regrouper tous, et défendre collectivement les mêmes enjeux, garder la vitalité de notre territoire.

Marie Moulènes souhaite toutefois nuancer ce ressenti : elle n'a pas entendu qu'il y aurait des différences sur l'objectif à atteindre et sur les attendus du territoire. En revanche, il y a des différences sur la confiance envers l'outil SCoT et sur l'attention et la veille à avoir sur les éléments à l'intérieur. Donc dans le cadre du DOO ce qui est important c'est le projet que l'on souhaite collectivement défendre, et il ne semble pas à Marie Moulènes, qu'il y ait de différences sur le projet que les élus veulent défendre. Le SCoT doit permettre de défendre le projet des élus ; donc dès le DOO, ce qui a été exprimé par les élus en terme d'attractivité selon chaque composante, les élus doivent pouvoir comprendre très concrètement comment cela se traduit ; les bureaux d'études nous aideront à voir comment faire la qualité en fonction du projet que veulent les élus, et qui sera celui écrit.

Toujours sur la question des chiffres, Lionel Vergnaud souhaite relativiser le rôle des statistiques. Plutôt que regarder direct, l' élu préfère se projeter sur l'avenir, ce d'autant qu'il y a des cycles et que les tendances d'évolution ne sont pas toujours prévisibles.

Guy Piedfert souligne que l'inconnu démographique existe : aujourd'hui les taxes sur l'essence peuvent avoir des impacts sur le futur. Marie Moulènes confirme que c'est l'intérêt du SCoT que d'être cohérent et de pouvoir regarder les sujets globalement, et notamment sur la question des mobilités : s'appuyer dans le SCoT sur l'atout de l'axe valléen, tout en considérant que les mobilités sont essentielles en milieu rural, que le SCoT puisse concrètement décliner des prescriptions dans le SCoT, et pas uniquement.

Mustapha Bellebna estime que l'intérêt du SCoT est de prévenir une désertification qui peut guetter le territoire si les choses suivent simplement leur cours. Le SCoT est un outil territorial issu de nos réflexions, qui englobe les PLUi et permet de travailler les équilibres de toutes les composantes ; il est l'outil issu de nos réflexions, et il appartient donc aux élus de projeter des actions pour promouvoir une dynamique d'attractivité et lutter contre cette désertification, sans s'en tenir aux tendances passées donc.

Sur ce point, Yves Shricke interroge sur la possibilité d'avoir un critère de flexibilité dans le SCoT, ce qui permettrait d'adapter les processus au territoire, et à l'évolution qui doit se faire dans le temps ? Marie Moulènes précise que le SCoT ne s'appliquera pas partout de la même manière, il y aura des façons différentes d'aborder les différents secteurs.



AR PREFECTURE

024-200060697-20181114-2018_11_CS_02-AU
Regu le 22/11/2018

98 bis, av. du Général de Gaulle 24660 Coulounieix-Chamiers ■ Tél. : 05 53 35 13 53 Fax : 05 53 35 09 52 ■ contact@pays-isle-perigord.com

Le Président demande un bouclage à Marie Moulènes.

Marie Moulènes propose de s'attacher à rentrer le plus rapidement possible dans la traduction en terme de consommation foncière, sachant que le SCoT a vocation à affirmer le projet du territoire, à dire ce que les élus souhaitent défendre ; collectivement les élus sont d'accord pour défendre une certaine direction, et ensuite le territoire verra comme l'Etat réagi. Il sera nécessaire d'avoir des arguments vis-à-vis de l'Etat, qui attend des arguments qualitatifs. Le sujet de la transition écologique et énergétique sera également important : démontrer que l'on travaille sur les mobilités durables, etc., la prise en compte paysagère et architecturale, le respect de certaines zones, seront autant d'arguments qualitatifs à travailler, tout en tenant sur le projet collectif des élus.

Marie Moulènes rappelle en conclusion le calendrier :

- Démarrage du DOO le 1^{er} décembre 2018
- Fin d'élaboration du DOO en juin
- Enquête publique : de l'été à fin 2019
- Objectif : SCoT approuvé avant le renouvellement électoral

Jacques Ranoux reprend la parole pour exprimer pour la population et nombre d'élus, le document présenté en réunion publique était un peu complexe, manquait de dynamique, pour les habitants et pour les élus ; nécessité d'avoir un document plus vivant. Marie Moulènes rappelle l'effort de pédagogie entre la première livraison du PADD, les réunions publiques, et au final la lettre du SCoT qui illustre le mieux cet effort de pédagogie.

Le Président signifie que la construction va se poursuivre et les débats également.

AR PREFECTURE

024-200060697-20181114-2018_11_CS_02-AU
Regu le 22/11/2018

